



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 10 avril 2017 à 20h15**

Présent(e)s :

- M. Jean-Jacques Duquesne, Président
- Mmes Chantal Beaud, Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux et Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Fabrice Calame, Thomas Jordi, David Lavergnat, Gérard Murith, Alexandre Odier et Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- MM. Guy Lavorel, Maire
Marc Truan, Adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
- Mme Dominique Schupbach, Secrétaire générale adjointe

Excusée :

- Mme Sabine Latour, conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017
2. Communications du Bureau de Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Présentation des Comptes 2016
5. Propositions individuelles et questions.

M. Duquesne, Président, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à M. le Maire, à son adjoint, aux conseillers et conseillères municipaux, au secrétaire général et à la secrétaire générale adjointe, au procès-verbaliste et au public. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune remarque.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son rédacteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président annonce qu'une invitation lui a été transmise de la part de M. Guillaume Barazzone, Maire de la Ville de Genève, et du Président du Conseil municipal, M. Rémy Burri, pour une manifestation qui aura lieu le 11 juin au centre sportif de Vessy. Il s'agit du troisième tournoi de pétanque des élus genevois. Pour la première fois en 2017, un tournoi de football sera également organisé. Des bulletins d'inscription sont à disposition des personnes intéressées. Le nombre minimum de participants par équipe n'est précisé ni pour la pétanque, ni pour le football.

La journée débutera dès 8h et se terminera vers 13h avec un apéritif qui sera offert à tous. Les conjoints et enfants seront évidemment les bienvenus, mais devront s'annoncer pour le repas.

3. Communications de la Mairie

Communication de M. Guy Lavorel, Maire

1) Attribution des logements des immeubles des Saussac

Une visite par le Conseil municipal d'une partie des appartements des 3 immeubles des Saussac vient d'avoir lieu. Comme cela a été indiqué, les premiers logements seront mis en location au début du mois de mai ; puis les autres locataires entreront au fur et à mesure, selon un planning préparé par la régie Bersier, jusqu'au début du mois de juin pour les derniers locataires.

Concernant les PPE, les travaux sont un peu moins avancés et les propriétaires prendront possession de leurs appartements durant le mois de juin et jusqu'au début du mois de juillet pour les derniers.

M. Lavorel souhaite ensuite donner quelques informations concernant la procédure suivie pour l'attribution des appartements en location :

- S'agissant d'immeubles subventionnés situés en zone de développement, pour rappel, la grande partie des logements (25 sur 30) sont soumis aux règles de la LGL (Loi générale sur le logement et la protection des locataires). Les locataires doivent donc respecter certains critères au niveau des revenus et du taux d'occupation.
- Les 5 logements restants sont en loyer libre et les locataires ont pu être choisis librement par la commune ; parmi ces 5 logements, il y a un 4 pièces qui a été réservé pour le concierge.
- Pour les 25 autres logements, 2 ont été réservés à l'Office du logement dans le cadre d'un quota prévu par la loi. Il restait donc 23 logements (3 x 3 pièces, 12 x 4 pièces, 4 x 5 pièces et 4 x 6 pièces) à attribuer par la commune.
- Ce sont les collaboratrices du secrétariat, Mmes Anne-Marie Gilland et Nathalie Forestier, qui ont été chargées de prendre contact avec les candidats, sur la base de listes et de priorités fixées par l'Exécutif. Les 3 principaux critères retenus pour déterminer l'ordre des priorités sont :
 - La date d'inscription.
 - La situation personnelle ou familiale (situations d'urgence).
 - Le lien avec la commune.
- En tout, plus de 80 personnes ou familles répondant aux critères qui viennent d'être cités ont été contactées pour leur proposer un appartement ; plus de 50 n'ont pu être retenues ou ont renoncé à déposer une demande, essentiellement pour les raisons suivantes :
 - L'appartement ne convient pas (trop petit, pas de jardin, disposition des pièces qui ne convient pas, etc.) : env. 35%. (env. 30 candidats).
 - L'appartement est trop cher : env. 25% (env. 20 candidats).
 - Le candidat ne répond pas aux critères de l'OLO (le plus souvent revenus trop élevés) : env. 15% (une douzaine de personnes).
 - Autres raisons (ont trouvé un autre appartement, la situation familiale a changé, etc.) : env. 25%. (env. 20 candidats).

A signaler qu'il reste 2 appartements de 6 pièces à louer. Les 6 pièces sont, paradoxalement, les logements qu'il a été le plus difficile à attribuer, probablement en raison de leur configuration un peu particulière (il n'y a en réalité que 3 « vraies » chambres).

En ce qui concerne « l'origine » des personnes ou des familles auxquelles un appartement a été attribué, elle se répartit comme suit :

18 sont des Troinésiens (ou anciens Troinésiens).

1 famille de réfugiés d'origine afghane qui a été recommandée par des Troinésiens (famille de 3 personnes qui habite à Genève depuis 2 ou 3 ans et qui est aidée par l'Hospice général).

3 familles genevoises : concierge + 2 familles choisies par l'OLO.

8 personnes ou familles viennent de différentes communes genevoises ou de France voisine et ont, pour la plupart, un lien avec Troinex (famille à Troinex, enfants à l'école de Troinex, etc.).

En ce qui concerne les loyers des appartements, qui ont été fixés sur la base du plan financier approuvé par l'Office du logement dans le cadre de l'autorisation de construire, ils s'élèvent à environ (sans les charges) :

- CHF 1'200.- pour les 3 pièces
- Entre CHF 1'500.- et CHF 1'650.- pour les 4 pièces
- Entre CHF 1'600.- et CHF 1'900.- pour les 5 pièces
- Env. CHF 1'950.- pour les 6 pièces.

Concernant les deux surfaces commerciales qui se trouvent au rez-de-chaussée des immeubles, du côté du chemin Lullin, une a été attribuée à une esthéticienne troinésienne qui recevait jusqu'à présent ses clients/es à son domicile et qui était à la recherche d'un espace plus grand ; elle va partager les locaux avec une autre activité, probablement des cours de yoga.

La deuxième surface n'est pas attribuée pour l'instant, mais quelques personnes ayant la plupart une activité dans le domaine paramédical sont intéressées.

Enfin, M. Lavorel informe que le concierge de ces immeubles entrera en fonction le 18 avril prochain. Il s'agit de M. Cosmin Campan, âgé de 35 ans, qui vit en couple et qui a un enfant. Il a déjà travaillé plusieurs années dans le domaine du nettoyage et de l'entretien d'immeubles. M. Lavorel rappelle que le concierge est un employé de la régie et que la candidature de M. Campan a été retenue avec l'accord de la Mairie, sur proposition de la régie Bersier.

Pour terminer, M. Lavorel aimerait remercier les personnes qui étaient chargées de l'attribution de ces appartements, en particulier Mmes Nathalie Forestier et Anne-Marie Gilland qui, en plus de leur activité habituelle au secrétariat, ont consacré de nombreuses heures à cette tâche, qui a consisté également à répondre aux nombreuses questions des candidats, à faire visiter les appartements (3 fois le samedi matin), aux nombreux contacts avec la régie et à l'information régulière de la Mairie sur l'avancement des dossiers.

2) Retour sur l'inauguration du Parc Malbine de samedi 8 avril

M. Lavorel relève que ce fut une très belle fête qui s'est déroulée dans une belle ambiance. Ceux et celles qui ne connaissaient pas encore Malbine ont pu faire sa connaissance et découvrir un peu sa personnalité.

La Mairie a reçu de nombreuses félicitations pour l'aménagement du parc, qui est très réussi et qui répond aux demandes qui avaient été faites par la commission d'urbanisme. Des remerciements sont transmis à M. Jean Serrano pour ce bel aménagement.

Contrairement à ce qui a été annoncé, les bancs en place sont bien les bancs définitifs. La Mairie ne pensait pas les obtenir à temps, mais la persévérance de M. Serrano a permis de les installer en dernière minute.

M. Lavorel remercie également encore toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette manifestation.

3) Voiture Mobility

Comme chacun l'aura peut-être constaté, la voiture rouge « Mobility » est arrivée il y a quelques jours ; elle est garée sur une des places de parking réservées aux commerces et situées au bord du ch.

Jacques-Ormond, près des containers à déchets enterrés. Cette place sera réservée officiellement à Mobility et un panneau officiel sera placé prochainement.

Un article annonçant l'arrivée de cette voiture sera publié dans le journal « Troinex.ch » qui paraîtra après les fêtes de Pâques. Par ailleurs, le samedi matin 6 mai, une petite manifestation sera organisée pour marquer l'arrivée de cette voiture et promouvoir son utilisation. Un représentant de Mobility sera présent et un concours permettant de gagner 10 abonnements à l'essai, offerts par Mobility, sera organisé.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

4) Journée officielle du 20 mai

« Le 20 mai, tous à Troinex ! ». M. Truan annonce que c'est ainsi que commence l'éditorial du Maire dans le journal « Troinex.ch » du mois d'avril qui paraîtra après les vacances de Pâques.

Effectivement, le samedi 20 mai prochain, de nombreux Troinésiens et amis de Troinex (et bien sûr les conseillères municipales et conseillers municipaux avec vos familles) sont attendus à la place de la Mairie pour célébrer ensemble les 200 ans de notre commune.

Chacun aura reçu ces derniers jours dans sa boîte aux lettres le flyer qui annonce cette manifestation, dont M. Truan rappelle le programme varié et alléchant préparé par le Comité d'organisation du bicentenaire :

- Dès 16h00, de nombreux stands et animations seront proposés par les sociétés communales et par d'autres personnes et amis de la commune.
- A 18h00, une partie officielle avec l'inauguration du vitrail commémoratif, œuvre que nous nous réjouissons de découvrir et qui marquera ce bicentenaire de manière pérenne.
- Dès 19h30, un repas « d'époque » (sanglier à la broche !) préparé par notre maître-queux Jacques Magnenat et tout une équipe.
- A 21h30, un grand spectacle « son et lumière » qu'il s'agira de ne manquer sous aucun prétexte. Il est prévu que ce spectacle soit prolongé jusqu'à 23h.

La Mairie et le Comité du bicentenaire espèrent que chacun aura à cœur de participer à cette journée afin de partager, dans l'amitié et la bonne humeur, un événement qui ne se reproduira pas avant... 100 ans au moins !

5) Fête romande des jeunes lutteurs

M. Truan rappelle que la commune de Troinex accueillera, le dimanche 7 mai dès 8h30 à la salle des fêtes, environ 160 jeunes de 8 à 17 ans qui auront l'occasion d'en découdre toute la journée sur 5 ronds de sciure qui seront disposés en contrebas de la salle des fêtes. M. l'Adjoint a le plaisir de présider le comité d'organisation de cette fête de lutte. La place de fête sera préparée le samedi et il est prévu d'organiser, à partir de 16h, des démonstrations et initiations à la lutte suisse pour les jeunes de 6 à 15 ans.

M. Truan invite les membres du Conseil à venir encourager ces jeunes lutteurs à un moment ou l'autre de la journée du 7 mai, qui se terminera vers 17h par la remise des prix.

4. Présentation des Comptes 2016

Les conseillères et conseillers municipaux ont reçu un document de présentation des comptes (disponible sur CMNet), dont M. Truan cite quelques passages :

Remarques générales

M. Truan annonce que les comptes de l'exercice 2016 présentent un excédent de revenus de CHF 105'598 contre un budget initial qui prévoyait un excédent de revenus de CHF 6'820, soit approximativement CHF 100'000 de plus. Malgré ce résultat positif, il y a lieu de rester prudent et de garder à l'esprit que les projections de recettes fiscales 2016 des personnes physiques sont en baisse et inférieures aux recettes budgétées. Grâce à une bonne maîtrise des dépenses et aux dissolutions de provisions, un excédent de revenu a été dégagé. Ainsi, le résultat détaillé du compte de fonctionnement

2016 est le suivant : total des revenus : CHF 8'295'105, total des charges CHF 8'189'507, laissant un résultat positif de CHF 105'598.

Recettes fiscales

M. Truan explique que l'essentiel des revenus vient des recettes fiscales. Les recettes fiscales 2016 des personnes physiques inscrites dans les comptes s'élèvent au total à CHF 5'850'710, soit CHF 519'290 de moins que le montant budgété, lequel était déjà inférieur à celui que le département avait communiqué au moment de l'établissement du budget. Des hypothèses de croissance pessimistes ainsi qu'une diminution du taux de la part privilégiée expliquent en partie cette baisse. En outre, l'écart important des recettes entre 2015 et 2016 provient essentiellement des taxations supplémentaires et des ajustements d'estimations d'années antérieures comptabilisés dans les recettes 2015 pour un montant d'environ CHF 913'000.

Charges fiscales

En 2016, la commune a versé CHF 229'990 dans le cadre de la péréquation financière intercommunale (en 2015, CHF 211'201). Pour rappel, ce chiffre est calculé lors de l'établissement du budget par le département des finances, sur la base de plusieurs critères, dont l'indice de capacité financière et le nombre de places de crèche financées par la commune. M. Truan fait remarquer que dans les tableaux qui ont été joints aux comptes, on peut constater que la péréquation a eu un effet positif sur les revenus fiscaux ; en effet, même si ces derniers sont tombés très bas en 2011 suite aux départs de gros contribuables, force est de constater que le chiffre est remonté presque au même niveau qu'à l'époque. Par ailleurs, les efforts du Maire et de ses adjoints pour maîtriser les charges ont également été efficaces.

Police municipale

M. Truan rappelle que depuis 2016, date du début de la collaboration avec la police municipale de Veyrier, les APM ont effectué environ 300 heures de travail sur la commune et ont enregistré 282 réquisitions et interventions, ainsi que 90 amendes d'ordre. Pour rappel, la part de Troinex sur les amendes encaissées est de 75%, soit un montant de CHF 2'910 pour 2016, qui a été déduit des prestations facturées par la commune de Veyrier. Le budget prévu était de CHF 20'000 et a été légèrement dépassé.

Traitement des déchets

En 2016, 14,57 tonnes de déchets de cuisine ont été levés pour un coût de CHF 15'345. Le traitement de ces déchets, quant à lui, s'est chiffré à CHF 2'535, auquel il y a lieu d'ajouter le nettoyage des containers pour un montant de CHF 11'320. Cela a permis par ailleurs une économie de CHF 4'050 sur le traitement des déchets ordinaires. Toutefois, les coûts de traitement des autres déchets (verts, encombrants, verres, papiers, etc.) ont considérablement augmenté en 2016, notamment en raison d'un volume plus important de déchets verts. M. Truan relève également que la commune a reçu, pour le travail accompli, le certificat environnemental 2016 de l'association Pet-Recycling Suisse, qui paraîtra dans le journal Troinex.ch. En 2016, 520 kilos de bouteilles (18'876 bouteilles) ont été recyclés. Outre la production de matières premières, cette collecte a permis les économies suivantes : environ 1'560 kilos de gaz à effet de serre et environ 424 litres de pétrole.

Patrimoine financier

M. Truan rappelle que les montants investis dans le patrimoine financier sont directement portés au bilan et ne sont pas inclus dans le compte d'investissements. Les dépenses effectuées en 2016 dans le cadre de la construction des immeubles «Les Saussac» se sont montées à CHF 9'962'509 et ont été principalement financées par deux premières tranches d'emprunts de respectivement 3 et 5 millions. Par ailleurs, en 2016 la commune a acquis la propriété de M. Reusse pour un montant de CHF 2'809'130.

Bilan

Le bilan au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 72'436'894. Au 31 décembre 2016, les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à CHF 17'874'900 alors que la dette communale se monte à CHF 13'194'283. La dette totale est de CHF 31'069'183.

La Mairie reste à disposition pour tous renseignements complémentaires et rappelle que ces comptes seront examinés par la commission des finances et sécurité le lundi 24 avril prochain.

Le Président remercie M. Truan et la comptable, Mme Nicole Menu, pour ce travail conséquent.

5. Propositions individuelles et questions

Agorespace : protection contre les ballons : M. Calame a été témoin d'un accident à l'Agorespace : une mère de famille, assise près des balançoires, a reçu en pleine figure un ballon de football venant du terrain adjacent. Ce n'est pas la première fois que cela arrive et afin de sécuriser le secteur, M. Calame propose de rehausser les barrières entre le terrain de foot et la partie affectée aux jeux.

M. Botbol ajoute que la question des ballons de football causant des dégâts sur la terrasse avait également été évoquée lors de l'étude du projet de restaurant de la zone sportive.

M. Lavorel indique que la Mairie sera attentive à cette remarque et qu'elle prendra les mesures nécessaires.

Respect des limitations de vitesse : M. Jordi a été approché par plusieurs riverains du chemin de Saussac qui réclament des contrôles radar sur les chemins en zone 30 km/h, car la vitesse n'est visiblement pas respectée.

M. Lavorel rappelle qu'un bilan de ces aménagements sera effectué après une année. Les remarques seront collectées et le bureau d'études fera un rapport. Des e-mails ont déjà été reçus de riverains mécontents de ne plus pouvoir remonter le ch. de Saussac à certaines heures de la journée. M. le Maire ajoute que le radar « Visispeed » est régulièrement installé dans la commune.

M. Jordi propose d'acquérir un deuxième radar de ce type.

Sur le même sujet, Mme Scheider-Bidaux suggère de placer ce radar au ch. de Saussac. Par ailleurs, elle se fait souvent agresser par des voitures qui roulent trop vite lorsqu'elle traverse le passage pour piétons en remontant la route de Pierre-Grand. Elle pense qu'il serait souhaitable de placer le radar à l'entrée de cette route également. La Mairie en prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h45.

Le Président :

Le secrétaire :

M. Jean-Jacques Duquesne

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :